



Troisième Conférence parlementaire africaine sur la migration

Niamey, 4 et 5 septembre 2018

Promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière : quel rôle pour le Parlement y compris dans la mise en œuvre du Pacte mondial y relatif

organisée par l'Union Parlementaire Africaine (UPA), en collaboration avec l'Union Interparlementaire (UIP), et avec le soutien de l'Assemblée Nationale du Niger

TERMES DE REFERENCE

Contexte

Très tôt, l'Union parlementaire africaine (UPA) s'est préoccupée de la question de la migration et des importants défis et opportunités qu'elle présente. Les forums de réflexion qu'elle a initiés à cet effet s'inscrivent tous dans la même perspective, celle d'apporter une dimension parlementaire aux efforts déployés pour une gestion efficace de cette question.

L'UPA a ainsi organisé deux Conférences sur la migration :

- *L'Afrique et les Migrations : les défis, les problèmes et les solutions (Rabat, 2008)*
- *La contribution des migrants africains au développement des pays d'origine et de destination (Djibouti, 2016)*

En octobre 2015, l'UIP a, lors de sa 133^{ème} Assemblée, adopté une importante déclaration sur l'engagement impératif des parlements en faveur des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines, et qui a conduit à une série d'actions que l'UIP a entrepris depuis lors pour une plus grande implication des parlements dans la gestion de la migration.

Au cours de ces dernières années, la migration s'est invariablement maintenue dans l'actualité à la suite de vastes flux migratoires de personnes (avec souvent des tragédies humaines) en quête de lieux sécurisés ou de conditions de vie meilleures. Dans sa forme actuelle, la migration rend les défis y relatifs encore plus complexes, en génère de nouveaux notamment en matière de sécurité, et intègre des opportunités de développement le plus souvent inattendues.

Estimés à plus de 258 millions de personnes dans le monde, l'ampleur des mouvements migratoires a ainsi soulevé des questions sur l'adéquation des systèmes nationaux et internationaux de gestion de la migration et des réfugiés.

D'une façon concrète, la migration telle qu'elle se présente exige la conception d'une meilleure gouvernance inspirant une politique nationale dans une dimension internationale de la migration, le renforcement d'un dialogue international et l'intégration de la migration dans la planification du développement.

Il est aussi important de noter que l'ensemble des régions du monde, y compris le continent africain, fait l'objet de conventions bilatérales ou régionales entre Etats axées sur une gestion adéquate de la migration. Cependant, les Parlementaires sont bien souvent en marge du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de ces conventions tant au niveau national qu'interparlementaire.

Dans la perspective de la considération de la migration dans sa nouvelle conception, des initiatives ont été engagées devant aboutir à l'adoption d'un Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières en décembre 2018. Le processus d'adoption du Pacte, structuré en trois phases (consultations, bilan des consultations et négociations entre États), a débuté en 2017 par l'organisation des sessions thématiques informelles. L'UIP a contribué aux travaux du Pacte mondial par la mobilisation des parlementaires dans les sessions thématiques, l'organisation de l'audition parlementaire à New York (février 2018), les débats et actions lors des Assemblées de l'UIP en 2018.

Ce processus a été tout au long de l'année 2017 mené de manière ouverte et inclusive. En effet, les acteurs dirigeant ce processus, les co-facilitateurs Mexicain et Suisse, le Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour les migrations internationales ainsi que les Organisations internationales invitées à soutenir au plan technique et politique ce processus à l'instar de l'Organisation internationale pour les migrations, ont mis l'accent sur la participation de toutes les parties prenantes au processus d'adoption du pacte.

Le pacte mondial pour les migrations, suivant la Déclaration de New York, ne vise pas à remettre en question les conventions existantes mais entend plutôt s'appuyer sur le droit international consacré. Dans cette perspective, une fois adopté, le pacte pourrait contribuer à une meilleure application des normes existantes, une couverture de tous les aspects liés à la migration – selon une vision à 360 degré – et l'opportunité de poursuivre le dialogue entre les Etats pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Le rôle de toutes les parties prenantes, en l'occurrence les parlementaires, dans la mise en œuvre du pacte reste extrêmement important eût égard aux efforts de leur implication dans son processus d'adoption.

Les phases précédentes (consultations et bilan) ont permis aux co-facilitateurs Mexicain et Suisse de faire paraître l'avant-projet zéro du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières le 5 février 2018. Bien que le Pacte ne soit pas appelé à être un instrument juridique contraignant, les Etats membres semblent orienter leurs efforts vers l'adoption d'un mécanisme solide de suivi et d'examen. Suite aux cinq cycles de négociation, une version révisée est en cours de circulation. Ultimement, les négociations intergouvernementales prendront fin en juillet 2018 afin que le Pacte soit soumis à adoption par les Etats membres des Nations Unies lors d'une Conférence prévue en décembre 2018 à Marrakech.

Engagée à contribuer à une meilleure gestion de la migration et dans la continuité des actions qu'elle y mène, l'Union parlementaire africaine, avec le soutien de l'Union interparlementaire, organisera une conférence parlementaire africaine sur cette thématique sur sa contribution à l'adoption et à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Objectifs

- Développer la compréhension des parlementaires sur les questions politiques d'envergure liées à la gestion de la migration au regard du processus global en vue d'envisager des possibilités d'une action parlementaire sur les points de désaccord;
- Informer les parlementaires africains de l'état d'avancement des négociations du Pacte mondial sur les migrations ;
- Identifier les possibilités d'une approche basée sur tout le Gouvernement et sur toute la société pour une implication optimale des parlementaires, tout en tenant compte des atouts de la coopération interparlementaire à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial pour les migrations;
- Convenir du rôle de la Loi dans la mise en œuvre cohérente du pacte et de la vision de l'Union Africaine en matière de promotion et de mobilité des personnes sur le continent africain en tenant compte de la protection des droits de l'homme des migrants ;
- Analyser les liens existant dans le document actuel du Pacte Mondial par rapport aux interactions entre la migration et les politiques de développement en tant qu'axe majeur de la participation des parlementaires dans la gouvernance de la migration.

Résultats attendus

- Des parlementaires plus outillés dans la mise en œuvre et au suivi d'une gouvernance sûre, ordonnée et régulière de la migration.
- Une définition des axes d'interventions parlementaire dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières.
- La contribution des parlementaires africains à l'amélioration et à la promotion d'une mobilité respectueuse des droits de l'homme des migrants et bénéfique aux migrants ainsi qu'aux sociétés sur le continent conformément à la vision de l'Union africaine.

Participants

Les parlementaires membres et non membres de l'Union Parlementaire Africaine (UPA), des représentants de l'Union interparlementaire (UIP), des représentants du Parlement Panafricain et d'institutions parlementaires, des représentants d'organisations internationales, et des experts internationaux, y compris les leaders en matière de recherche sur la migration.

Les délégations sont encouragées à tendre vers la parité de genre dans la composition de leur délégation.

Lieu et date

La 3^{ème} Conférence parlementaire africaine sur la migration se tiendra à Niamey (Niger), les 4 et 5 septembre 2018.

Les documents de la conférence seront distribués en Anglais et en Français.